



École L'Arpège

649, rue Saint-Joseph

Sainte-Julie, Québec, J3E 1W8

Téléphone : 450-645-2344 Télécopie : 450-649-6180

Valeurs à l'école : Collaboration, Respect, Engagement

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Destinataire : Membres du Conseil d'établissement

Date : Mercredi 16 juin 2021, 17h00
Visioconférence Teams

Objet : Conseil d'établissement



PROCÈS-VERBAL

	<p>ÉTAIENT PRÉSENTS</p> <p><i>Marie-Josée Lalonde, parent</i> <i>Dominique Coulombe, parent</i> <i>Karine Darveau, parent</i> <i>Caroline Houlé, parent</i> <i>Myriam Jodoin, technicienne du service de garde</i> <i>Marie-France Roy, enseignante</i> <i>François Lake-Héon, enseignant</i> <i>Ariane Thibault, enseignante</i></p> <p>ÉTAIENT ABSENTS</p> <p>PARTICIPAIT ÉGALEMENT</p> <p><i>Gabriel Duquette, directeur</i></p> <p>PUBLIC</p> <p><i>Aucun public</i></p>
CÉ #16-06-2021-01	<p>1. Ouverture de la séance : mot de bienvenue et présentation des membres</p> <p>1.1 Constatation du quorum et ouverture de la séance <i>Marie-Josée Lalonde et Gabriel Duquette accueillent les membres, constatent le quorum et ouvrent la séance.</i></p> <p>1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour <i>L'ordre du jour est lu par Marie-Josée Lalonde. Aucun nouveau sujet n'est proposé.</i></p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de François Lake-Héon, il est résolu à l'unanimité</p> <p>D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.</p> <p>1.3 Lecture et adoption du procès-verbal du 19 mai 2021 <i>Les membres ont préalablement lu le procès-verbal de la séance du 19 mai dernier. Une coquille est présente au sujet 9.</i></p>

CÉ #16-06-2021-02

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Marie-France Roy, il est résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le procès-verbal avec la correction de la coquille au sujet 9.

1.4 Suivis de la rencontre du 19 mai 2021

3.3 Étincelle – Présentation du projet (Karine Darveau)

Monsieur François Drolet, responsable du projet, a contacté Gabriel Duquette. Une discussion a eu lieu entre les deux afin de clarifier les attentes. Gabriel Duquette a remis au responsable les coordonnées d'Ariane Thibault. Madame Ariane fera le lien entre les enseignants(es) concernés(es) et le responsable. Entre autres, il faudra déterminer la date de la venue de l'olympien, de l'activité au gymnase et de la sortie à l'aréna. Par la suite, un sondage sera transmis aux parents au début de l'année scolaire prochaine dans le but d'obtenir leur autorisation.

2. Parole au public

Aucun public

3. Adoption et approbation

3.1 Code de vie (approbation)

En vertu de l'article 76 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), le conseil d'établissement approuve les règles de conduite et les mesures de sécurité proposées par le directeur de l'école. Ce même article prévoit ce que doivent contenir ces règles, notamment en lien avec la lutte à l'intimidation et à la violence.

Le même article 76 prévoit aussi que les règles de conduite et les mesures de sécurité soient présentées aux élèves lors d'une activité de formation sur le civisme que le directeur doit organiser annuellement en collaboration avec le personnel de l'école. Elles sont également transmises aux parents de l'élève au début de l'année scolaire.

Gabriel Duquette présente le code de vie de l'école, qui inclut ces règles de conduite et mesures de sécurité.

Ce code de vie a été élaboré avec la participation des membres du personnel, comme le prévoit l'article 77 de la LIP.

Les membres échangent au sujet du code de vie. Un seul changement a été effectué à la version 2020-2021. En effet, dans la section « code vestimentaire », nous venons encadrer le port des sandales.

Le vote n'est pas demandé.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Karine Darveau, il est résolu à l'unanimité

D'APPROUVER le code de vie tel que présenté.

3.2 Plan de lutte contre la violence et l'intimidation (adoption)

L'article 75.1 de la Loi sur l'instruction publique prévoit que le conseil d'établissement (ci-après le CÉ) adopte le plan de lutte contre l'intimidation et la violence et son actualisation proposé par le directeur de l'école;

Ce plan a principalement pour objet de prévenir et de contrer toute forme d'intimidation et de violence à l'endroit d'un élève, d'un enseignant et de tout autre membre du personnel de l'école;

En vertu de l'article 75.2 de la Loi sur l'instruction publique, ce plan prévoit les engagements qui doivent être pris par le directeur envers l'élève victime d'un acte d'intimidation et les

CÉ #16-06-2021-03

parents de celui-ci ainsi que les démarches qui doivent être entreprises par le directeur auprès de l'élève qui est l'auteur d'un acte d'intimidation et les parents de celui-ci;

Par ailleurs, un document expliquant le plan de lutte contre l'intimidation et la violence doit être distribué aux parents et le CÉ doit veiller à ce que ce document soit rédigé de manière claire et accessible;

Les membres du CÉ échangent à ce sujet. Gabriel Duquette présente la mise à jour du plan de lutte contre l'intimidation et la violence. L'école a procédé à deux sondages cette année afin d'évaluer le sentiment de sécurité des élèves. Les membres du comité intimidation ont analysé les résultats, mis à jour l'état de la situation et suggéré des priorités en vue de l'année scolaire 2021-2022. Le plan de lutte sera déposé sur notre site Internet.

Le vote n'est pas demandé.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Dominique Coulombe, il est résolu à l'unanimité

D'ADOPTER la mise à jour du plan de lutte contre la violence et l'intimidation tel que présenté.

3.3 Budget 2021-2022 (adoption)

L'article 95 de la Loi sur l'instruction publique prévoit que le conseil d'établissement adopte le budget annuel de l'école proposé par le directeur de l'école, et le soumet à l'approbation du centre de services scolaire.

L'article 96.24 de la Loi sur l'instruction publique prévoit qu'à la fin de chaque exercice financier, les surplus de l'école, le cas échéant, deviennent ceux du centre de services scolaire. Toutefois, le centre de services scolaire peut, pour l'exercice financier suivant, porter au crédit de l'école ou au crédit d'un autre établissement d'enseignement ces surplus, en tout ou en partie, si le comité de répartition des ressources en fait la recommandation et que le conseil d'administration y donne suite.

Les membres du CÉ échangent à ce sujet. Le budget annuel de l'école est présenté par Gabriel Duquette. Ce budget est basé sur la prévision d'inscriptions pour la prochaine année et il maintient l'équilibre entre d'une part, les dépenses et, d'autre part, les ressources financières allouées à l'école par le centre de services scolaire et les autres revenus qui lui sont propres.

Le vote n'est pas demandé.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de François Lake-Héon, il est résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le budget 2021-2022 tel que présenté.

3.4 Règles de fonctionnement du service de garde (adoption)

Myriam Jodoin présente la mise à jour des règles de fonctionnement du service de garde 2021-2022.

Les membres du CÉ échangent à ce sujet. Une coquille est présente dans le document.

Le vote n'est pas demandé.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Marie-France Roy, il est résolu à l'unanimité

D'ADOPTER les règles de fonctionnement du service de garde 2021-2022 telles que présentées avec la correction de la coquille.

CÉ #16-06-2021-04

CÉ #16-06-2021-05

CÉ #16-06-2021-06

CÉ #16-06-2021-07

3.5 Normes et modalités (consultation)

Gabriel Duquette consulte les membres du conseil d'établissement relativement aux normes et modalités 2021-2022 (document long). Il n'y a pas de changement apporté cette année.

Les membres du CÉ échangent à ce sujet. Les membres sont en accord avec la proposition.

EN CONSÉQUENCE, Gabriel Duquette ADOPTERA les normes et modalités 2021-2022 (document long).

3.6 Rapport annuel des activités du conseil d'établissement (adoption)

L'article 82 de la Loi sur l'instruction publique qui prévoit que le conseil d'établissement (ci-après le CÉ) prépare et adopte un rapport annuel contenant un bilan de ses activités et en transmet une copie au centre de service scolaire;

L'article 83 de la Loi sur l'instruction publique prévoit que le CÉ informe annuellement les parents ainsi que la communauté que dessert l'école des services qu'elle offre et leur rend compte de leur qualité;

Le CÉ a préparé un rapport annuel de ses activités pour l'année scolaire 2020-2021. Ce rapport annuel des activités du CÉ, a été présenté aux membres par Gabriel Duquette et Marie-Josée Lalonde, la présidente;

Les membres du CÉ échangent à ce sujet. Il s'agit d'un recensement des principales décisions prises lors des séances du conseil d'établissement 2020-2021.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Dominique Coulombe, il est résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le rapport annuel des activités du conseil d'établissement 2020-2021 tel que présenté.

4. Informations et affaires nouvelles

4.1 Covid-19

Depuis notre dernière séance, il n'y a pas eu de nouveau cas déclaré. Nous poursuivons les actions et les mesures sanitaires afin de réduire au maximum la transmission du virus.

4.2 Technopédagogie

François Lake-Héon sera notre technopédagogue pour l'année scolaire 2021-2022. Sa tâche sera bonifiée afin qu'il puisse être disponible les jeudis pour soutenir l'équipe-école relativement à l'implantation du numérique.

4.3 Travaux cet été

Gabriel Duquette présente les travaux qui auront lieu cet été. Il y aura un agrandissement de la mezzanine dans le dépôt du gymnase. Il y aura également quelques travaux afin de corriger des déficiences.

4.4 Intention des membres et choix de la date de l'assemblée générale de parents 2021-2022

Les membres discutent de leurs intentions en vue de la prochaine année scolaire.

Karine Darveau et Caroline Houlé souhaitent poursuivre leur mandat. Dominique Coulombe souhaite se représenter. Marie-Josée Lalonde ne se représentera pas.

Les membres remercient Marie-Josée Lalonde pour son implication au cours des dernières années.

La date de l'assemblée générale de parents se fera au courant de la semaine du 13 septembre. L'équipe-école analysera la possibilité de la tenir en visioconférence.

5. Parole à la direction

Gabriel Duquette souligne la retraite de Marie-France Roy. Il la remercie chaleureusement pour l'ensemble de sa carrière et lui souhaite beaucoup de plaisir pour les années à venir.

Il remercie également l'ensemble du personnel et les parents pour leur collaboration et le travail réalisé au courant de la dernière année. Nous avons fait preuve de résilience, de collaboration et d'une capacité d'adaptation exceptionnelle. Nous souhaitons une rentrée scolaire 2021 dans la normalité.

6. Parole à la technicienne au service de garde

Myriam Jodoin souligne le travail réalisé par les éducatrices au courant de la dernière année. Bravo!

7. Parole aux enseignants

François Lake-Héon revient sur une année mouvementée. Il indique que les élèves sont très résilients et qu'ils sont malgré tout heureux de cette année (entre autres, l'école est demeurée ouverte). Marie-France Roy indique que les enseignants(es) sont fiers(es) du travail réalisé. Elle ajoute qu'il y aura plusieurs activités spéciales d'ici la fin de l'année scolaire. Ariane Thibault indique qu'un projet de potager est en cours. Il sera installé près de la porte du service de garde.

Les enseignants(es) souhaitent une année 2021-2022 plus près de la normalité.

8. Parole aux parents

Les parents sont heureux de cette fin d'année scolaire. Il s'agit d'une année difficile, mais ils indiquent que nous avons soulevé les obstacles. Les parents remercient l'équipe-école pour le travail accompli. Bonnes vacances!

9. Parole au représentant au Comité de parents du CSSP

Dominique Coulombe nous informe qu'il y a eu peu de sujets abordés lors de la dernière rencontre. Les membres ont discuté de conseil d'administration au CSSP.

10. Sujets divers

Aucun sujet divers

11. Levée de l'assemblée

Tous les sujets ont été traités.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de François Lake-Héon, il est résolu **à l'unanimité**

QUE la séance soit levée à 18h41.

(signature)
Marie-Josée Lalonde, présidente

(signature)
Gabriel Duquette, directeur